



ESPRIT

Janvier-Février 1996

L'exigence de réforme entre raison et politique

DANIEL BEHAR
PHILIPPE ESTEBE

La situation serait donc simple : d'un côté, une réforme nécessaire dont la présentation brutale et purement « économique » aurait mis le feu aux poudres ; de l'autre, un mouvement social attirant la sympathie mais archaïque, témoignant d'une crispation sur des avantages acquis rendus caducs par l'obligation d'équilibrer les régimes sociaux. A ceci s'ajouterait le bras de fer symbolique entre un pouvoir qui a cru trouver, avec le plan de réforme de la sécurité sociale un début de convalescence et des organisations syndicales qui pensent refonder leur légitimité, débordées qu'elles étaient, ces dernières années, par des « coordinations » de toute sorte. En toile de fond, le débat sur la « réforme » de la société française, à la fois raisonnable et impossible.

Ces deux oppositions, apparemment irréductibles, constituent le carburant du conflit social. Les mécanismes en sont cependant plus complexes et dépassent l'opposition schématique des « petits » contre les « gros », des « rentiers du publics » contre les « précaires du privé », du « peuple inquiet » contre les « élites méprisantes ».

Acceptons de considérer les grévistes autrement. Certes, ils se recrutent principalement au sein du secteur public. Mais ce n'est pas seulement comme agents du service public qu'ils ont défilé dans les rues, occupé les dépôts de la SNCF ou de la RATP, bloqué les centres de tri. C'est aussi parce qu'ils constituent les représentants d'un modèle social menacé, celui de la société industrielle, instaurant une sécurité collective et individuelle autour du statut du salariat. Dans son acception classique, qui a connu, en France, son apogée pendant les trente glorieuses, le salariat cumule trois dimensions : une activité rémunérée, une garantie de protection et de promotion sociale, l'insertion dans des mécanismes de représentation collective.

Ce système intégré s'est progressivement désagrégé dans le secteur privé, du fait de la précarisation de l'emploi et de l'éclatement des statuts : les itinéraires sociaux et professionnels se désolidarisent, perdent leur linéarité et entraînent une dissociation des destins individuels et de l'évolution sociale. On peut, non sans mal, occuper des emplois, mais de moins en moins « faire carrière ». Les salariés du secteur public posent alors, au gouvernement Juppé, la question suivante : faut-il accepter la fin du modèle universel de sécurité individuelle et collective incarné par le salariat, et passer à un système d'insécurité généralisé ? Les grévistes ont refusé, pour eux mêmes mais aussi, au fur et à mesure que le mouvement se prolongeait, pour tous les autres, ce saut dans l'inconnu.

Le Plan Juppé, face à cette demande sociale, ne pêche pas par défaut de communication. Il souffre du registre sur lequel son auteur le présente, soit comme un plan de sauvetage économique de la sécurité sociale, au nom de l'urgence financière, de la menace que les déficits feraient peser à terme sur l'emploi. Pourtant, dans son

esprit, sinon dans sa lettre, ce plan va bien au delà de ce registre comptable : il constitue une tentative de transformation de la sécurité sociale pour tenir compte de l'évolution socio-économique tout en sauvegardant le sens profond de ce système. Les grands principes de ce plan -universalité de la protection sociale, fiscalisation progressive des ressources financières, projet d'asseoir une partie du financement de la sécurité sociale sur la valeur ajoutée produite par les entreprises- vont dans le sens de la recherche d'un nouveau mode de sécurité collective et individuelle prenant acte de la désagrégation du salariat. En ce sens, on pourrait dire que le mouvement social prend le gouvernement Juppé presque au mot, le met symboliquement en demeure d'aller jusqu'au bout de ce qu'il annonce. Il le force à préciser les zones d'ombres, à dépasser les contradictions, à en expliquer les fondements, dépassant le seul argument « économique » de résorption des déficits.

Le mouvement social pourrait même obliger le gouvernement à aller au delà de la réforme de la sécurité sociale pour entamer une réflexion collective plus générale autour de la question : comment restaurer un régime de sécurité individuel, universel et équitable, dès lors que le modèle salarial ne fonctionne plus ? Dans les différents champs du « social », cette question de la sécurité individuelle bouscule en effet les modèles antérieurs, créant des « rentes de situation », des goulots d'étranglement et une précarité en voie de généralisation.

Dans le champ de l'emploi proprement dit, faut-il accepter le maintien de la sécurité du contrat à durée indéterminée pour quelques uns et la multiplication infinie des contrats précaires pour tous les autres ? Faut-il lutter jusqu'à l'épuisement pour restaurer le contrat à durée indéterminée comme norme unique, valable pour tous ? Serions-nous incapables d'inventer un modèle juridique assurant une sécurité généralisée du statut tenant compte de la diversité des activités, de l'éclatement des modes de production, des rythmes de travail, des phases de la vie, ainsi qu'un récent rapport du commissariat du Plan le propose ? Dans le champ du logement, faut-il accepter le maintien du bail à « durée indéterminée » dans les HLM au prix de la précarisation d'un « tiers secteur d'insertion » toujours plus étendu (réquisitions, logements d'urgence...)? Ne voyons-nous pas s'esquisser les pistes permettant de refonder ce principe de sécurité en instaurant une garantie d'habitat quelque soit le logement occupé, ce qui nous invite à redéfinir les missions de service public dans ce domaine, au delà de la sphère stricte du secteur public des HLM. ? Dans le champ plus général des services publics, faut-il maintenir à tout prix l'identification du service public au secteur public, au risque de favoriser la précarisation de bataillons de « Contrats emploi-solidarité », ou la prolifération dans les banlieues, de services « au rabais », sous traités aux associations d'habitants, au nom de l'adaptation et de la proximité ? Ne pouvons-nous pas imaginer une nouvelle conception du service public, définissant des principes (équité d'accès, continuité, qualité du service), garantis par la puissance publique mais pouvant être effectués par des organismes de statuts divers (comme cela se pratique couramment dans le cadre des concessions de service public) ?

Le mouvement social témoigne de la perte de substance du modèle stable fondé sur le couple société salariale/Etat providence. Faut-il conserver, coûte que coûte, les derniers témoignages de la sécurité individuelle d'autrefois, en laissant le reste de la société s'enfoncer dans l'insécurité généralisée ? L'enjeu n'est cependant pas de stigmatiser les derniers bénéficiaires de ce modèle historique, il s'agit plutôt de transformer les normes de l'Etat-providence pour mieux en sauvegarder l'esprit, soit la restauration d'un droit universel à la sécurité, constituant une réponse simultanée à ceux qui ont peur de la perdre (les salariés protégés) et à ceux qui l'ont perdue (les précaires). Cette perspective questionne l'exécutif dans sa capacité à mobiliser les acteurs sociaux en vue de la production de règles collectives. Soit à redonner un sens politique à l'exigence rationnelle de « La » réforme.